



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 17 JANVIER 2019

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis sur papier officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

INVERSION DE RENCONTRE - ART 20.6 des RG du DVOF

En cas d'inversion de rencontre, veuillez utiliser la feuille de match correspondant au dit match indépendamment du lieu de la rencontre.

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DEROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.
Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



COURRIERS CLUBS

Montmagny Asfs : Mails du 17-01-19

- 1) Pris note de votre interrogation concernant la rencontre de Championnat Garges Djibson / Montmagny Asfs du samedi 19-01-19 pour cause de 2 rencontres prévues le même jour à la même heure.
- 2) Pris note de votre impossibilité de jouer la rencontre à 12H00 suite à la proposition de Garges Djibson.

Garges Djibson sc : Mail du 18-12-18

Pris note de votre proposition pour avancer la rencontre Garges Djibson / Montmagny à 12H00 le samedi 19-01-19.

DÉCISION

Futsal D1

Match n° 20628070 : Garges Djibson Asc 3 / Montmagny Asfs 1 du samedi 19-01-19 : reporté à une date ultérieure.

Suite aux différents mails de Montmagny Asfs et de Garges Djibson et devant l'impossibilité pour Montmagny Asfs de se déplacer à Garges pour 12H00 afin de disputer la rencontre en objet, la commission Futsal décide de reporter la rencontre n° 20628070 à une date ultérieure pour cause de 2 matchs prévus à la même heure dans le même gymnase.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE DES 1/8 FINALE CVO

Les rencontres des **1/8 de Finale** de la CVO Futsal auront lieu :
Semaine 02 du **07 au 13 Janvier 2019** ou semaine 06 du **04 au 10 Février 2019**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but, suivant l'arrêt au premier écart constaté.

Match n° 21172652 : Osny Ac 1 / Attainville Futsal C 1 : le samedi 09.02.2019 à 10h15

Match n° 21172655 : Montmorency Futsal 1 / Avicenne Asc 1 : le samedi 09.02.2019 à 14h30

Match n° 21172657 : Les Sportifs de Garges 1 / Goussainville Fc 1 : le samedi 09.02.2019 à 16h00

Match n° 21172660 : Parmain Futsal As 1 / Vauréal Afs 1 : le samedi 09.02.2019 à 20h30

Pour la CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.
Prévenir la commission et la CDA.

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CVO Futsal

Match n° 21172654 : Argenteuil Fc 1 / Touskarot 1 du 08-01-19



FINALE COUPE CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation de la Finale CVO Futsal

Les clubs souhaitant accueillir la finale CVO Futsal durant **les semaines du 13 Mai au 26 Mai 2019** sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF

Prochaine réunion
Lundi 21 Janvier 2019
A 18h30 au DVOF